

**ÉVALUEZ LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉCENTRALISATION**
du stationnement payant sur
votre territoire

2018



**COMMENT ÉVALUER LES IMPACTS DE LA RÉFORME DU
STATIONNEMENT PAYANT ?**

La réforme s'est imposée au 1^{er} janvier 2018 à toutes les Collectivités disposant d'un stationnement payant sur voirie, mais les changements pour les usagers ont été très variables selon les cas : simple mise à jour des horodateurs ou remplacement, ajustement des grilles tarifaires ou refonte complète, maintien d'un contrôle en régie ou délégation de la prestation à un tiers...

Sareco propose de vous accompagner pour faire un bilan des premiers mois de fonctionnement dépenalisé sur votre territoire, et pour vous faire bénéficier des retours d'expériences sur d'autres Villes.

NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LA COLLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR SARECO

SARECO réalise fréquemment des bilans des nouvelles politiques de stationnement, en les agrémentant de retours d'expériences sur des Villes comparables.

Ce suivi peut également être réalisé sur plusieurs années, sous la forme d'un observatoire du stationnement, alimenté soit par la Ville, soit par Sareco.

Évaluer les impacts de la nouvelle politique de stationnement

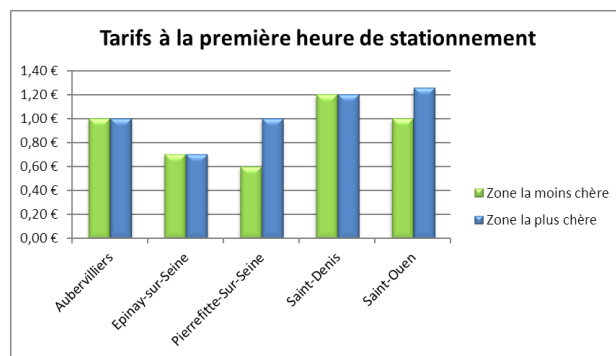
À partir de l'analyse de différentes données d'exploitation (recettes, FPS et PV émis, RAPO et réponses apportées...) et d'entretiens avec les acteurs concernés (services de la Ville, élus, prestataire éventuel...), un bilan du fonctionnement des premiers mois en mode dépenalisé sera dressé.

Cette analyse est essentielle pour apprécier les effets de cette décentralisation par rapport aux objectifs de la politique locale, et pour proposer des mesures d'ajustement.

Un zoom économique mettra à plat l'ensemble des coûts effectifs (amortissement, personnel, abonnements, consommables, frais bancaires...) et les recettes globales revenant à la Ville (tickets, FPS, amendes...).

La collecte de données objectives permettra de communiquer sur les effets bénéfiques du passage en dépenalisé : davantage de places disponibles, moins de stationnements ventouses ou gênants...

Ce bilan sera donc à la fois apprécié des services et des élus. Il permettra en outre, pour les Villes ayant confié le contrôle à un tiers, un suivi précis du contrat.



Comparaison tarifaire

Évaluer la performance de vos systèmes de gestion

Avec le passage en dépenalisé, les besoins des Villes en matériels et logiciels se sont renforcés. Ces systèmes de gestion doivent être de plus en plus performants, pour permettre à la Ville :

- ❑ de suivre en temps réel l'évolution des conditions de stationnement (centralisation des horodateurs), et le travail de contrôle / traitement des contestations ;
- ❑ de proposer aux usagers de nouveaux services : paiement par CB sans contact et par mobile, gestion dématérialisée s'appuyant sur des horodateurs équipés de claviers...

Ces nouveaux systèmes de gestion accroissent considérablement l'efficacité du stationnement payant.

Le bilan permettra à la Ville de connaître l'impact des nouveaux systèmes de gestion sur les conditions de stationnement, et les possibilités encore sous-exploitées (dématérialisation totale, stationnement payant pour les motos...).

Sareco propose une intervention visant à évaluer l'efficacité du nouveau dispositif de stationnement mis en place sur votre territoire, et à proposer des pistes d'amélioration pour en optimiser le fonctionnement.

Analyser les modes possibles de contractualisation...

En fonction de ses besoins, et notamment des premiers retours sur le fonctionnement en mode dépenalisé, la Ville peut décider de confier à un tiers la gestion de son stationnement payant, pour en optimiser le fonctionnement.

Les formes possibles sont extrêmement variées, qu'il s'agisse du mode de rémunération du prestataire (intéressement aux recettes ou non), de la durée de l'engagement, des tâches à effectuer : traitement des contestations ? Contrôle sur tout ou partie du périmètre payant ? etc.

SARECO a assisté durant toute l'année 2017 de nombreuses Villes pour préparer le passage en stationnement dépenalisé, sous la forme d'AMO pour la passation de marchés ou de concessions.

Ces AMO se poursuivent encore actuellement, et seront enrichies par des retours d'expériences sur le fonctionnement des premiers contrats dépenalisés.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Facteur inflation	1,040	1,061	1,082	1,104	1,126	1,149	1,172
Recettes	203,6	1448,0	1531,4	1635,0	1667,7	1701,0	
Recettes abonnés	126,7	204,1	235,9	240,7	245,5	250,4	
Opéra	80,0	108,8	138,8	141,6	144,4	147,3	
Saint-Paul	46,7	47,6	48,6	49,6	50,5	51,6	
Grand Ouest	0,0	47,6	48,6	49,6	50,5	51,6	
Recettes visiteurs	76,9	945,1	990,7	1010,5	1030,7	1051,3	
Opéra	76,9	104,6	133,4	136,0	138,8	141,5	
Saint-Paul	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Grand Ouest	0,0	840,5	857,3	874,5	892,0	909,8	
Recettes voirie	0,0	298,8	304,7	383,8	391,5	399,3	
Franciades	0,0	0,0	0,0	73,0	74,4	75,9	
Atlantis / Vilmorin	0,0	298,8	304,7	310,8	317,0	323,4	
Dépenses	373,8	988,8	1008,6	1066,1	1087,5	1109,2	
Provisions GER	72,2	205,7	209,8	227,7	232,3	236,9	
Opéra	33,5	54,6	55,6	56,8	57,9	59,1	
Saint-Paul	18,7	19,1	19,4	19,8	20,2	20,6	
Grand Ouest	0,0	83,3	85,0	86,7	88,4	90,2	
Franciades	0,0	0,0	0,0	13,7	14,0	14,3	
Atlantis / Vilmorin	0,0	48,7	49,7	50,7	51,7	52,7	
Personnel ouvrage	121,0	265,7	271,1	276,5	282,0	287,6	
Opéra	78,5	80,1	81,7	83,3	85,0	86,7	
Saint-Paul	42,4	43,3	44,2	45,0	45,9	46,9	
Grand Ouest	0,0	142,3	145,2	148,1	151,1	154,1	
Dépenses d'exploitation	180,6	517,4	527,8	562,0	573,2	584,7	
Opéra	122,3	124,7	127,2	129,7	132,3	135,0	
Saint-Paul	58,4	59,5	60,7	61,9	63,2	64,4	
Grand Ouest	0,0	256,0	261,1	266,3	271,7	277,1	
Franciades	0,0	0,0	0,0	23,6	24,1	24,6	
Atlantis / Vilmorin	0,0	77,2	78,7	80,3	81,9	83,5	
Manque à gagner lié au décalage (2017 => 2019)		487,1	496,8				
Excédent brut d'exploitation	-170,1	-27,9	25,9	568,8	580,2	591,8	
Investissements	-1314,0	-2007,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opéra	-1314,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand Ouest	0,0	-2007,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Excédent brut d'exploitation	-170,1	-27,9	25,9	568,8	580,2	591,8	
Taux de rentabilité interne		11,0%					
Financement des parcs	122,4	309,3	309,3	309,3	309,3	309,3	
Annuité Opéra	122,4	122,4	122,4	122,4	122,4	122,4	
Annuité Grand Ouest	0,0	186,9	186,9	186,9	186,9	186,9	
Résultat global DSP	-292,5	-337,2	-283,3	259,5	270,9	282,5	

... pour vous proposer des adaptations de votre politique de stationnement

Sur la base du bilan réalisé et des orientations choisies par la Ville, un plan d'action détaillera les mesures de court, moyen et long terme. Celles-ci pourront concerner par exemple :

□ L'extension des zones payantes

La dépenalisation donne aux Villes les moyens techniques et financiers d'obtenir un meilleur respect du stationnement payant, ce qui accentuera notamment les reports sur les zones gratuites. Ces impacts prévisibles devront être anticipés et encadrés par une adaptation de la politique de stationnement : extension des zones payantes, ajustement des tarifs (à définir en lien avec les ouvrages)...

□ La formation des agents de contrôle

Cette formation, pour être la plus efficace possible, est à mener non seulement sur les méthodes de contrôle, mais également sur l'utilisation des logiciels, pour pouvoir suivre en temps réel les conditions de stationnement, les dysfonctionnements... Les systèmes de gestion offrent de nouvelles perspectives que les agents doivent pouvoir exploiter pleinement.

Dans tous ces domaines, SARECO peut assister les collectivités : pour choisir de manière éclairée les bons outils, le bon mode de gestion, le bon plan de stationnement... mais aussi pour articuler en cohérence la politique de stationnement sur voirie avec l'offre en parkings publics, avec le Plan Local d'Urbanisme ou avec le développement des modes alternatifs à la voiture particulière.

Glossaire

- ❑ ANTAI : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (Rennes)
- ❑ CCSP : Commission du Contentieux du Stationnement Payant (Limoges)
- ❑ FPS : Forfait de Post-Stationnement
- ❑ RAPO : Recours Administratif Préalable Obligatoire
- ❑ ...

SARECO – Mobilité et stationnement

40 ans d'expérience

15 Ingénieurs

Près de 2 000 études

Références récentes de Sareco sur des AMO pour marchés ou concessions en mode dépenalisé

SARECO a été conseil notamment pour :

- ❑ Des concessions
 - Bagneux
 - Metz
 - Montreuil
 - Montrouge
 - Sceaux
 - ...
- ❑ Des marchés
 - Argenteuil
 - Lens
 - Lisieux
 - Nancy
 - Plaine Commune
 - ...

SARECO est une société d'études spécialisée exclusivement dans le stationnement.

Ses 17 collaborateurs sont au service des acteurs du stationnement dans la ville pour :

- l'élaboration de politiques de stationnement, en cohérence avec les Plans de Déplacements,
- le stationnement dans l'Urbanisme (Article 12 du PLU),
- le suivi des évolutions règlementaires, la détermination des adaptations nécessaires et les modalités de leur mise en œuvre,
- l'opportunité, le dimensionnement d'ouvrages de stationnement,
- les prévisions de recettes, de dépenses, et l'analyse financière,
- l'assistance auprès des Collectivités pour choisir un mode de gestion et le mettre en œuvre (régie, marché, affermage, concession)
- les audits de parcs anciens ou à rénover,
- les audits d'exploitation,
- etc.

Une indépendance totale de tout fournisseur, constructeur ou exploitant de parking garantit l'objectivité des avis de SARECO. Le capital de la société est détenu à 100% par ses employés.

La mobilité de ses ingénieurs permet à SARECO, partout en France ou à l'étranger (récemment au Maroc, en Ukraine et au Cambodge), d'intervenir en appui auprès de grands groupes d'ingénierie (THALES, BCEOM).



sareco

www.sareco.fr

Paris : 01.42.46.22.66

Lyon : 04.69.70.05.88

thdelvaux@sareco.fr